

# Master en gestion de production

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE PR408 Formation en entreprise I                         |                                           |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | TEPR1M08                                  | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | MIPM1080                                  |                 |             |
| Bloc                                                       | 1M                                        | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS                                               | 24 C                                      | Volume horaire  | 320 h       |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Christophe SPENS</b> (spensc@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 240                                       |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | master / niveau 7 du CFC                  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE a pour but de former des cadres de production de niveau d'un Master capables de gérer les problèmes techniques et technologiques ainsi que les contraintes managériales et relationnelles que rencontrent le responsable d'un outil de production.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

#### Compétence 2 **Communiquer avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients**

- 2.1 Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels
- 2.2 Contacter et dialoguer avec les clients, les fabricants et les fournisseurs
- 2.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public
- 2.4 Animer et mener à bien une réunion.

#### Compétence 3 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 3.1 Organiser son temps, respecter les délais
- 3.3 Actualiser ses connaissances et compétences
- 3.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture
- 3.5 Travailler en équipe
- 3.6 Assumer les responsabilités associées aux actes posés
- 3.7 Savoir agir de manière appropriée devant des aléas.

#### Compétence 4 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**

- 4.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
- 4.2 Rechercher les ressources nécessaires
- 4.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
- 4.4 Exercer un esprit critique

- 4.5 Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects.
- Compétence 5 **Piloter et améliorer un système de production**
- 5.1 Modéliser et dimensionner les flux de production
  - 5.2 Proposer et exécuter des améliorations techniques et technologiques relatives aux processus de production
  - 5.3 Gérer la mise en place et le suivi des équipements techniques et des outils logiciels relatifs aux processus de production
  - 5.4 Effectuer des tests, des contrôles et réglages
  - 5.5 Exécuter les tâches pratiques nécessaires à la résolution d'un problème et élaborer des procédures et des dispositifs.
- Compétence 6 **Gérer les ressources humaines, techniques et financières**
- 6.2 Planifier et organiser des tâches en fonction des priorités et des moyens
  - 6.3 Assurer le suivi des projets initiés
  - 6.4 Evaluer les processus et les résultats et introduire les actions correctives
  - 6.6 Faire preuve de disponibilité envers ses collaborateurs
  - 6.7 Participer à la gestion d'une équipe.
- Compétence 7 **Agir de manière professionnelle et responsable**
- 7.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
  - 7.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes
  - 7.3 Participer à la gestion de la qualité
  - 7.4 Intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
  - 7.5 Intégrer le respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Compétence 8 **Œuvrer au développement durable**
- 8.2 Optimiser la gestion des ressources (eau, matières premières, ...)
  - 8.3 Maîtriser les techniques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
  - 8.4 Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé
  - 8.5 Minimiser les besoins énergétiques
  - 8.6 Maîtriser les outils de mesure et le suivi de consommation
  - 8.8 Rechercher des matériaux durables et évaluer leur impact environnemental

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra avoir acquis les compétences techniques, humaines et managériales nécessaires à la gestion d'une unité de production.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR1M08A Formation en entreprise I

320 h / 24 C

### Contenu

Suivant l'entreprise d'accueil, l'étudiant réalisera plusieurs missions ou projets en lien avec les objectifs de la formation de Master en Gestion de Production.

### Démarches d'apprentissage

Immersion de plusieurs semaines en entreprise.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Encadrement de l'étudiant par un responsable entreprise (nommé le TUTEUR) et un responsable Haute Ecole (nommé SUPERVISEUR).

### Sources et références

Néant

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Portfolio personnel d'évaluation stage qui suit l'étudiant au cours de sa formation.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Seront évalués :

- en décembre 2025/janvier 2026 : un rapport écrit d'intégration.
- en février/mars 2026 : un rapport écrit, une présentation orale de l'état d'avancement du stage, le comportement et les compétences en entreprise.
- en mai/juin 2026 : un rapport écrit, une présentation orale de l'état d'avancement du stage, le comportement et les compétences en entreprise.

L'évaluation de ces épreuves est intégrée.

Il s'agit d'une évaluation par compétences dont le modèle d'évaluation se trouve sur Connected.

La note est établie en fonction du niveau atteint dans chaque compétence selon un tableau présenté sur Connected.

L'étudiant aura accès à tout moment à son dossier d'évaluation afin de juger de sa progression.

L'étudiant devra montrer une certaine progression dans la qualité de ses rapports écrits, de ses présentations orales, de son comportement et de ses compétences acquises en entreprise.

Si le plagiat est constaté et confirmé par le directeur de département, quel que soit le moment où il est constaté, l'étudiant se verra attribuer la note FR.

Les évaluations portant sur le comportement et les compétences en entreprise ne sont pas récupérables.

En cas de non remise des documents demandés ou d'absences injustifiées en entreprise, la note en tiendra compte.

### Dispositions complémentaires

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

Les évaluations portant sur le comportement et les compétences en entreprise ne sont pas récupérables.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).